



RÈGLEMENT DES QUALIFICATIONS **RÉGIONALES**

EQUIMASTERS HUNTER CLUB & PONEY - EQUIMASTERS DRESSAGE CLUB - EQUITA TOP CLUB

Préambule : Ce présent règlement est en complément du règlement des circuits départementaux.

Les règlements spécifiques des concours régionaux sont consultables sur le site du CRE ARA à l'adresse suivante : <https://www.equitation-auvergnerhonealpes.com>

Qualifications proposées :

- **EQUIMASTERS HUNTER - CLUB & PONEY**
Chazey sur Ain (01) - Samedi 4 et dimanche 5 octobre 2025.
- **EQUIMASTERS DRESSAGE - CLUB**
Chazey sur Ain (01) - Samedi 11 et dimanche 12 octobre 2025.
- **EQUITA TOP CLUB (CSO)** (sous réserve de reconduction en 2025)
Equita Lyon (69) - Vendredi 31 octobre (date à confirmer)

CLASSEMENT DES QUALIFICATIONS RÉGIONALES

- Le niveau de compétition choisi doit être en lien avec le galop acquis : les séries 3 et 4 seront fermées aux galops 5 à 7 pour les classements.
- Seuls les cavaliers licenciés dans un club de la LOIRE pourront figurer dans les classements
- **Dans une série**, pour chaque cavalier (et non de chaque couple) les 3 meilleurs résultats seront pris en compte.
- Un cavalier doit participer au minimum à 2 étapes pour faire partie des classements définitifs.
- Pour chaque épreuve d'une étape, seul le meilleur classement d'un cavalier est retenu.
- En cas d'égalité pour les places qualificatives, c'est le cavalier ayant couru le plus d'étape qui l'emporte.
Si le nombre d'étapes est identique c'est le classement permanent de la FFE qui permettra de départager les cavaliers.

COMPTAGE DES POINTS

→ Pour chaque épreuve, chaque cavalier se verra attribuer des points qui dépendront du classement du cavalier et du nombre de partants. Les points seront arrondis au point entier supérieur. Pour le dressage et le hunter, c'est le quart indiqué sur les résultats enregistrés sur FFE CLUB qui est la base du calcul.

- Points pour un classement dans le 1er quart & 2ème quart:

- ❖ 1er = 30 points + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 2ème = 25 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 3ème = 20 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 4ème = 15 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 5ème = 14 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 6ème = 13 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 7ème = 12 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 8ème = 11 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 9ème = 10 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 10ème = 9 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 11ème = 8 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 12ème = 7 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 13ème = 6 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 14ème = 5 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 15ème = 4 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 16ème = 3 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 17ème = 2 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 18ème = 1 pt + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 19ème et + = le tier des partants dans l'épreuve

- Points pour un classement dans le 3ème quart et le dernier quart : 1 point

EQUIMASTERS HUNTER CLUB & PONEY :

Dates : Samedi 4 et dimanche 5 octobre 2025

La participation aux Equimasters HUNTER est soumise à qualification pour les épreuves CLUB et PONEY.

Les 8 meilleurs cavaliers du circuit départemental CLUB des épreuves Club 2 et Club 1 sont qualifiés pour les Equimasters.

Si un cavalier ne peut pas participer alors la place est donné au suivant, dans le respect des règles des qualifications des circuits (c'est à dire : au moins 2 participations au circuit HUNTER)

Il est impératif qu'une réponse soit donnée au CDE 42, avant le 1er septembre 2025, par mail à cde42@ffe.com, sinon la place sera donnée automatiquement aux suivants sans réclamation possible auprès du CDE.

ATTENTION : Cette année, la participation en hunter durant les Equimasters CLUB organisé par le CRE ARA du 24 au 27 avril 2025 comptera dans la qualification aux Equimasters HUNTER. Un coefficient 2 sera attribué aux épreuves de ce concours dans le classement pour les EQUIMASTERS HUNTER.

Uniquement sur les épreuves MIXTE, si plusieurs participations, c'est le meilleur résultat qui sera comptabilisé.

EQUIMASTERS DRESSAGE CLUB :

Dates : Samedi 11 et dimanche 12 octobre 2025

La participation aux Equimasters de Dressage est soumise à qualification pour les épreuves CLUB (les épreuves poneys ne sont pas soumises à qualification).

Les 4 meilleurs cavaliers du circuit départemental DRESSAGE des épreuves Club 3 à Club élite sont qualifiés pour les Equimasters.

Si un cavalier ne peut pas participer alors la place est donné au suivant, dans le respect des règles des qualifications des circuits (c'est à dire : au moins 2 participations au circuit DRESSAGE)

Il est impératif qu'une réponse soit donnée au CDE 42, avant le 1er septembre 2025, par mail à cde42@ffe.com, sinon la place sera donnée automatiquement aux suivants sans réclamation possible auprès du CDE.

ATTENTION : Cette année, la participation en dressage durant les Equimasters CLUB organisé par le CRE ARA du 24 au 27 avril 2025 comptera dans la qualification aux Equimasters DRESSAGE CLUB. Un coefficient 2 sera attribué aux épreuves de ce concours dans le classement pour les EQUIMASTERS DRESSAGE.

Uniquement sur les épreuves GP, si plusieurs participations, c'est le meilleur résultat qui sera comptabilisé.

EQUITA TOP CLUB :

Date prévisionnelle : Vendredi 31 octobre 2025

Les 3 meilleurs cavaliers du circuit départemental CSO des épreuves Poney 3 à Poney élite et Club 3 à Club élite sont qualifiés pour EquitaTopClub (si reconduction en 2025).

Si un cavalier ne peut pas participer alors la place est donné au suivant, dans le respect des règles des qualifications des circuits (c'est à dire : au moins 2 participations au circuit CSO)

Il est impératif qu'une réponse soit donnée au CDE 42, avant le 15 septembre 2025, par mail à cde42@ffe.com, sinon la place sera donnée automatiquement aux suivants sans réclamation possible auprès du CDE.